La Lettre d'ACCOMPLIR
MDA 5bis rue du Louvre, 75001 Paris • www.accomplir.asso.fr • Novembre 2018 • n° 113

Trottinettes électriques : en roue libre vers l'irresponsabilité !

Elles sont partout. 2018 aura vu le déploiement fulgurant de trottinettes électriques en libre service sur les trottoirs parisiens. Effet de mode ou nouvel engin de mobilité ?

En tous cas, elles ne passent pas inaperçues, que ce soit dans nos rues ou aux services d'urgences : Dès l'an dernier, le nombre de blessés en trottinette a augmenté de 23%. Quand aux accidents dont les piétons sont victimes, que ce soit pour s'être faits rentrés dedans ou pour avoir trébuché à cause de ces nouveaux encombrants disséminés sur les trottoirs, aucune statistique n'est encore disponible.

Les médias ont relayé la réglementation en vigueur concernant les vitesses et voies de circulation autorisées pour la variété d'engins apparus ces dernières années : le vélo, électrique ou non, est considéré comme un véhicule. Sa circulation est autorisée sur la chaussée, et bien sûr sur les pistes cyclables. A Paris, en présence d'un feu et lorsque c'est précisé au carrefour, il est autorisé à « tourner à droite » même si le feu est rouge. Et il peut emprunter une voie en sens interdit lorsque c'est indiqué. La circulation sur le trottoir est interdite, sauf si la route est pavée, en réfection ou que vous avez moins de 8 ans (le cycliste, pas le vélo !). Mais il ne faut pas dépasser les 6 km/h. La trottinette classique est interdite de chaussée et de piste cyclable. Seul le trottoir lui est autorisé, mais uniquement à l'allure de la marche, sans dépasser les 6 km/h. Plus rapide, son équivalent électrique peut atteindre les 30 km/h, elle n'est donc pas autorisée sur les trottoirs. Mais elle n'est pas autorisée sur la chaussée non plus ! Car il faudrait qu'elle dispose d'un siège et soit homologuée. Elle est tolérée, pour l'heure, sur les pistes cyclables, mais cela n'apporte aucune garantie, car en cas d'accident, les assureurs ne connaissent pas cette notion de « tolérance ». Enfin, les monoroues et les hoverboard sont limités aux trottoirs, mais à 6 km/h maximum. Nous en voyons pourtant régulièrement débouler à vive allure, sur la rue ou le trottoir. Or, en l'absence de respect de la réglementation, c'est la seule responsabilité de l'utilisateur de ces engins qui est en jeu : un comportement mettant la vie d'autrui en danger est puni de 15.000 euros et d'un an de prison. Quant à la responsabilité des loueurs de trottinettes, les autorités semblent bien silencieuses sur le sujet. Pourtant, ce sont ces loueurs qui les ont déposées sans se soucier de l'impact ni expliquer les règles d'utilisation.

•

La ressourcerie a ré-ouvert

Outre ses fonctions classiques : récupération des objets et des vêtements dont vous souhaitez vous séparer et revente en boutique, cette ressourcerie offre de nouvelles fonctionnalités :

Elle intègre un studio de design où l'on crée des objets à partir de déchets (tapis, pulls brodés..).

Elle répare gratuitement des produits électroménagers une fois par mois.

Elle offre un lieu de rendez-vous pour les particuliers autour d'un bon café.

La ressourcerie c'est également un lieu qui s'offre à vous pour y développer une activité, ou un partenariat si vous êtes une association, et vous pouvez y faire du bénévolat.

C'est un lieu convivial, ouvert et participatif où les raisons d'y faire un tour ne manquent pas. D'autant plus que le produit de ces activités revient toujours aux plus démunis.

La ressourcerie l'Alternative co-gérée par Héloïse Bertrand et Léo Duplan, travaille sur le périmètre des 4 premiers arrondissements. Ouverte du mardi au samedi de 11h à 19h30, elle se situe au 13 rue Léopold Bellan (près du gymnase) et si vous souhaitez en savoir plus n'hésitez pas à consulter leur site : *https://www.facebook.com/ressourceriealternative*.

Prochaine date pour la réparation d'objet, samedi 24 novembre de 14h à 18h.

La Lettre d'ACCOMPLIR

Fusion des arrondissements

Nous nous interrogions dans notre numéro 112 sur le devenir des bâtiments rendus vacants par la future fusion des premier, deuxième, troisième et quatrième arrondissements et proposions de constituer un atelier. Visiblement, la Mairie lit notre Lettre ou en tous cas a eu la même idée ! Un premier atelier se tient le 6 novembre et Accomplir y participera. Deux autres sont programmés en 2019, sur les thèmes de la démocratie participative, du découpage des nouveaux secteurs et enfin des services dans les bâtiments libérés.

•

La Fondation Cartier prendra ses quartiers en 2023

Nous avions fait part de notre circonspection, dans la Lettre d'Accomplir numéro 107, face au projet d'un nouveau centre commercial au Louvre des Antiquaires. Abandonné, ce projet devrait laisser place, d'ici 2023, à la Fondation Cartier qui prendrait possession de 14.000 m^2, répartis entre le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'ensemble idéalement situé entre les rues du Louvre, St Honoré et Marengo et la place du Palais Royal. L'immeuble du boulevard Raspail, jugé trop exigu pour la fondation (1200 m^2), sera converti en bureaux. Jean Nouvel sera en charge du projet, qui accueillera les collections permanentes et temporaires de la Fondation. Fondation Pinault à la Bourse du Commerce, Fondation Cartier, voilà de quoi réjouir les amateurs d'art. En espérant que les infrastructures d'accès seront à la hauteur, que les flux de visiteurs et leur impact sur le quartier auront été bien réfléchis…. Bien que très réglementé, le stationnement rue Saint-Honoré des autocars déchargeant leurs flots de touristes à destination du Louvre ne se résorbe pas.

La fontaine des Innocents vouée à disparaitre ?

Il y a quelques années Accomplir a eu l'idée de lancer un appel aux dons privés (particuliers, associations) pour la rénovation de la Fontaine des Innocents. Peu de temps après, le Conseil de Paris a voté en novembre 2014 un budget de 4 M€ pour remettre ce monument du 16ème siècle en état. Nous étions ravis par cette décision. Hélas, rien n'a été fait ! Interrogée sur ce sujet en décembre 2016, la Mairie de Paris a répondu qu'elle lançait une nouvelle étude de faisabilité et nous avons appris tout récemment qu'elle n'envisageait plus de régler la facture toute seule et qu'elle cherchait à partager les frais avec d'autres partenaires : c'est normal, quand on a dépensé 1 milliard pour la Canopée, on devient économe… Comme souvent, la Mairie de Paris se contente de promesses et pendant ce temps la Fontaine des Innocents se dégrade chaque jour un peu plus.

AGENDA

Samedi 24 novembre 2018 de 17h à 2h.

17 ème Bal de la Bourse organisé par l'association Air 2 Fête.
Palais Brongniart, 28 place de la Bourse 75002 Paris- M° : Bourse
Au programme :
-17h - 20h : Bal des enfants
-20h - 22h : Bal rétro
-22h - 2h : Bal vintage
Restauration et boissons sur place.
Vestiaire : 2 euros au bénéfice de la Bagagerie Mains Libres.

Rédaction : CA d'ACCOMPLIR
Maquette Bernard Blot
•
Abonnez-vous à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr
•
@asso_accomplir
facebook.com/asso.accomplir
•
Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.
ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique.